

# Élection des membres des chambres d'agriculture

Date de clôture du scrutin : 31 janvier 2025

Demande d'inscription sur la liste électorale  
des **électeurs individuels**

**à adresser avant le 15 septembre 2024**  
au siège de la Commission d'établissement des listes électorales (CELE)

**Préfecture de Meurthe-et-Moselle**  
**Bureau de la vie associative et des élections**  
**1, rue préfet Claude Erignac**  
**CS 60031**  
**54038 NANCY CEDEX**

Je soussigné(e) (nom et prénoms) .....

nom d'usage .....

né(e) le ..... à ..... département .....

nationalité <sup>(1)</sup>..... résidant à ..... département .....

demande à être inscrit(e) sur la liste électorale de la **commune** de .....

pour les élections des membres de la chambre départementale d'agriculture de l'Aveyron dans le **collège** suivant :

- collège 1** : chefs d'exploitation et assimilés
- collège 2** : propriétaires et usufruitiers (exploitants ou non)
- collège 3 a)** : salariés de la production agricole
- collège 3 b)** : salariés des groupements professionnels agricoles
- collège 4** : anciens exploitants et assimilés

J'atteste respecter les conditions fixées par le code électoral pour être inscrit sur une liste électorale <sup>(2)</sup>

J'atteste respecter les conditions fixées par le code électoral pour être inscrit sur une liste électorale, à l'exclusion de la condition de nationalité <sup>(3)</sup>

Mon lieu de travail effectif est situé dans la commune de <sup>(4)</sup> .....

Je joins à la présente demande les pièces suivantes :

- Pour les personnes affiliées à un régime de protections sociales agricoles, doit être joint tout document attestant une affiliation à ce régime (attestation MSA précisant les conditions remplies pour le collège demandé)

- Pour les personnes demandant leur inscription dans le collège des propriétaires et usufruitiers doit être jointe toute pièce attestant de la propriété de(s) parcelle(s) relevant du statut du fermage (avis d'imposition foncière) et le bail écrit (à défaut de bail écrit, une attestation sur l'honneur signée des 2 parties : bailleur et preneur)

Fait à ..... le.....

(signature)

(1) Peuvent être électeurs pour les élections des membres de la chambre d'agriculture les ressortissants des États membres de l'Union européenne (article R. 511-8 du code rural et de la pêche maritime).

(2) Pour les personnes de nationalité française.

(3) Pour les ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne

(4) A remplir par les personnes demandant leur inscription sur la liste électorale de l'un des collèges de salariés.